



**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE  
VILLE DE MONTRouGE**

**SERVICE DE LA REGLEMENTATION URBAINE**  
☎ 01 46 12 72 22

**DEMANDE DE DEROGATION EXCEPTIONNELLE D'OUVERTURE TARDIVE**

- 1) La demande doit être déposée par courrier à l'attention de M. le Maire au moins 3 semaines avant la date souhaitée.

En précisant :

- Les mesures de sécurité exceptionnelles mises en œuvre en cas de sinistre.
- Le type et la proximité du voisinage (habitations, entreprises, bureaux).
- Les moyens mis en place pour l'information du voisinage.

- 2) Remplir la fiche annexe
- 3) Remplir et signer l'attestation sur l'honneur

**IMPORTANT :**

- ❖ **La réception du public en sous-sol est interdite.**
- ❖ **Les services de police seront consultés pour avis.**



## Fiche de renseignement annexe à remplir (obligatoire)

Nom de l'établissement	
Nom du gérant	
Numéro Kbis	
adresse	
téléphone	
fax	
Superficie de l'établissement	
Catégorie d'ERP	
Effectif maximal autorisé	
Type d'évènement : mariage, anniversaire, baptême...	
Type d'animation sonore : Musique amplifiée : précisez la puissance sonore (ex : 700W), Orchestre, Chants...	
Effectif attendu	
<b>Date et horaire souhaité de dérogation</b>	



## **Attestation sur l'honneur (obligatoire)**

Je soussigné.....atteste sur l'honneur que  
mon établissement..... :

- n'a pas fait l'objet de verbalisations pour nuisances sonores ou fermeture tardive non respectée.

- n'a pas fait l'objet d'un avis défavorable ou de réserves de la commission communale de sécurité.

Je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas gêner le voisinage et de fermer immédiatement l'établissement à la demande des forces de l'ordre.

Date :

Signature :